

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

ETUDE
mars 2017

**Les décès
des salariés agricoles
à la suite d'un accident
du travail ou d'une maladie
professionnelle
en 2013, 2014 et 2015**
Données nationales

LES DECES DES SALARIES AGRICOLES A LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL, DE TRAJET OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EN 2013, 2014 ET 2015

Données nationales

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Rédacteur en chef :
David FOUCAUD
foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite - Famille - Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"
Rakhsat SLEIMAN
sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :
Katell GORVAN
gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :
Marie-Claude MASTAIN
Michèle LALLAOURET

Diffusion :
Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES	3
RESUME	4
INTRODUCTION	5
SOURCES ET DEFINITIONS.....	5
1. EN 2015, LES ATMP MORTELS SONT EN BAISSSE	6
2. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL REPRESENTENT LES TROIS QUARTS DES ATMP MORTELS.....	7
3. NEUF VICTIMES SUR DIX SONT DES HOMMES	8
4. LA MOITIE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS A POUR ORIGINE L'UTILISATION D'UNE MACHINE OU UNE CAUSE CARDIO-VASCULAIRE	9
4.1 Les décès liés à l'utilisation d'une machine concernent toutes les classes d'âge.....	10
4.2 Les exploitations de cultures et d'élevage sont les plus concernées par les accidents mortels du travail	11
4.3 Les accidents mortels surviennent le plus souvent le mercredi	11
5. LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE SONT A L'ORIGINE DE PRES DE TROIS DECES SUR DIX	12
5.1 Le secteur des exploitations de cultures et d'élevage concentre plus de la moitié des accidents de la circulation	12
5.2 Lors de trois accidents de la circulation sur dix, la victime se trouvait sur un deux roues.....	12
Chiffres clés pour la période 2013-2015.....	14
ANNEXE CATEGORIES DE RISQUE DES SALARIES AGRICOLES	15

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'ATMP mortels sur les cinq dernières années	6
Tableau 2 : Nombre cumulé 2013-2015 de décès selon le type d'ATMP et le sexe de la victime	8
Tableau 3 : Nombre cumulé 2013-2015 de décès selon le type d'ATMP et l'âge de la victime	8
Tableau 4 : Nombre cumulé 2013-2015 de décès selon l'ancienneté de la victime	9

Liste des Graphiques

Graphique 1 : Taux de fréquence des ATMP mortels de 2000 à 2015	6
Graphique 2 : Répartition des ATMP mortels selon le type d'accident de 2013 à 2015	7
Graphique 3: Nombre d'accidents du travail mortels par cause de l'accident 2013 à 2015.....	10
Graphique 4 : Nombre d'accidents du travail mortels par secteur d'activité de la victime 2013 à 2015	11
Graphique 5 : Nombre cumulé 2013-2015 de décès de la circulation routière par type de véhicule de la victime	13

Télécharger les données au format Excel : 

Résumé

Entre 2013 et 2015, 83 salariés agricoles sont décédés en moyenne chaque année des suites d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle

De 2013 à 2015, en France métropolitaine, 250 décès de salariés agricoles sont reconnus comme faisant suite à un accident du travail, un accident de trajet ou une maladie professionnelle (ATMP), soit une moyenne annuelle de 83 décès.

Neuf victimes sur dix sont des hommes

Sur la période 2013-2015, 190 décès sont dus à un accident du travail, soit 76,0 % des ATMP mortels.

Les hommes sont concernés par 91,2 % des décès, tous types d'ATMP confondus.

Les victimes sont âgées en moyenne de 43,3 ans. Pour les accidents du travail, la moitié des victimes est âgée de moins de 49 ans et, pour les accidents de trajet, de moins de 32 ans.

Les salariés ayant moins d'un mois d'ancienneté, qui effectuent 3,2 % des heures travaillées, représentent 15,2 % des victimes d'un accident du travail mortel et 16,1 % des victimes d'un accident de trajet mortel.

La moitié des accidents du travail mortels ont pour origine l'utilisation d'une machine ou une cause cardio-vasculaire

Les décès causés par l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé sont les plus nombreux, avec 49 décès sur la période 2013-2015. La deuxième cause de décès est l'origine cardio-vasculaire avec 48 décès.

Les secteurs des cultures et élevages restent les plus touchés avec près de la moitié des accidents du travail mortels. Cependant, les secteurs des travaux forestiers présentent le taux de fréquence le plus élevé.

Près de trois décès sur dix sont des accidents de la circulation

Les salariés ont été victimes de 70 accidents de la circulation (du travail ou de trajet) sur la période, soit 28,0 % des décès.

Le secteur des exploitations de cultures et d'élevage sont les plus touchés par les accidents mortels de la circulation avec 52,9 % des décès.

Près de la moitié des victimes se trouvait dans un véhicule de tourisme et près d'un tiers sur un deux roues.

Introduction

Cette étude sur les décès consécutifs à un accident du travail ou une maladie professionnelle (ATMP) permet de rassembler des informations précises sur les décès et leurs circonstances, de salariés agricoles de France métropolitaine, (y compris dans les départements de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) dans le cadre de leur travail. Les apprentis, les stagiaires relevant des assurances sociales agricoles (ASA) et les élèves de l'enseignement technique agricole dans le cadre des activités scolaires et périscolaires sont également concernés.

Sources et définitions

■ Sources de données

Les données, présentées ci-après, sont issues des questionnaires d'enquêtes retournés à la Caisse centrale par les MSA et par les Caisses d'assurance-accidents agricoles compétents sur le territoire de l'Alsace-Moselle. Elles concernent les décès survenus de 2013 à 2015. Ces données sont déclinées par type d'ATMP, par circonstance de survenue, par secteur d'activité, par sexe et âge des victimes.

Ce sont celles mises à jour début décembre 2016.

Un sous-dénombrement du nombre d'accidents mortels peut être possible, pour les causes suivantes :

- délai assez long entre l'accident et le décès,
- reconnaissance tardive du lien entre le décès et l'ATMP,
- enregistrement du décès pas toujours effectué pour des victimes sans ayant droit.

■ Définitions des indicateurs

■ Nombre de décès

Nombre de décès par accident du travail, de trajet ou maladie professionnelle au cours de l'année.

■ Taux de fréquence annuel

Nombre de décès par milliard d'heures de travail déclarées dans l'année de ces décès.

$$\frac{\text{Nombre de décès dans l'année} \times 1\,000\,000\,000}{\text{Nombre d'heures de travail}}$$

■ Champ de la population

Les salariés et assimilés relevant des assurances sociales agricoles sont assurés obligatoirement, depuis le 1^{er} juillet 1973, contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATMP).

Les salariés agricoles des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin font exception en continuant de bénéficier d'un régime local antérieur. Ils figurent toutefois dans les données présentées.

Sont également assurés par le régime ATMP des salariés agricoles, les personnes qui participent bénévolement au fonctionnement d'organismes à objet social sans caractère lucratif créés au profit des professions agricoles, les élèves des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles, les salariés de toute société ou groupement créé à compter du 1^{er} janvier 1989 par des organismes professionnels agricoles et les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) sous réserve d'être titulaire d'un contrat de travail dans le cadre d'une activité.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise, correspondant à son activité principale (annexe).

1. EN 2015, LES ATMP MORTELS SONT EN BAISSSE

L'année 2015, avec 68 décès par accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle (ATMP) recensés, est en-dessous du nombre moyen de décès sur cinq années (86) (tableau 1). La chute des accidents mortels de trajet et des accidents mortels du travail liés à l'utilisation d'une machine a entraîné cette forte baisse. De plus, aucun salarié n'a été victime d'une maladie professionnelle mortelle en 2015.

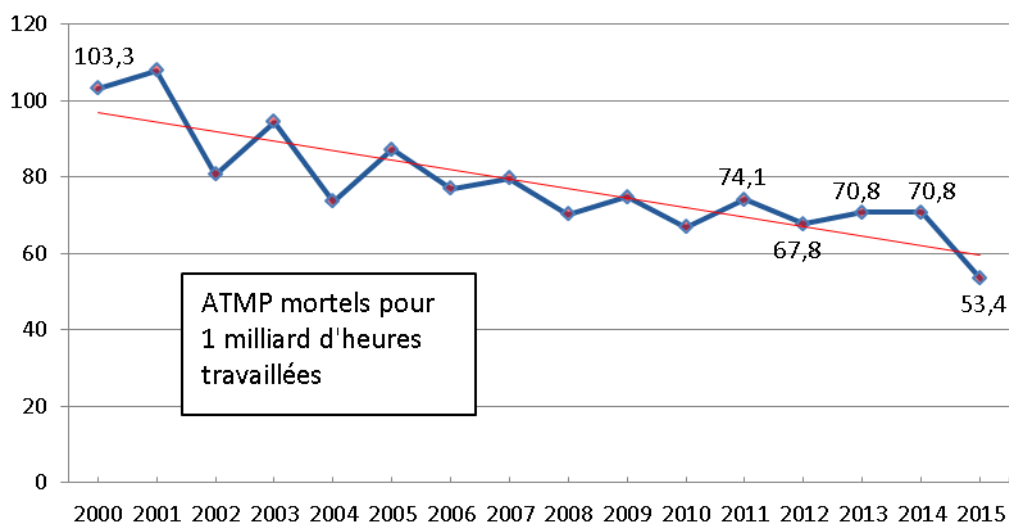
TABLEAU 1
NOMBRE D'ATMP MORTELS SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES

	2011	2012	2013	2014	2015
Tous types ATMP	94	86	91	91	68

Source : MSA

Depuis 2000, le taux de fréquence (nombre d'accidents mortels par milliard d'heures déclarées) des ATMP mortels est très fluctuant. Il s'inscrit toutefois dans une tendance nettement décroissante, avec une stabilisation ces dernières années (graphique 1). En 2015, avec la forte baisse du nombre d'ATMP mortels, le taux de fréquence chute de - 24,5 %. Sur la période, il baisse en moyenne de - 4,3 % par an.

GRAPHIQUE 1
TAUX DE FREQUENCE DES ATMP MORTELS DE 2000 A 2015



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

2. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL REPRESENTENT LES TROIS QUARTS DES ATMP MORTELS

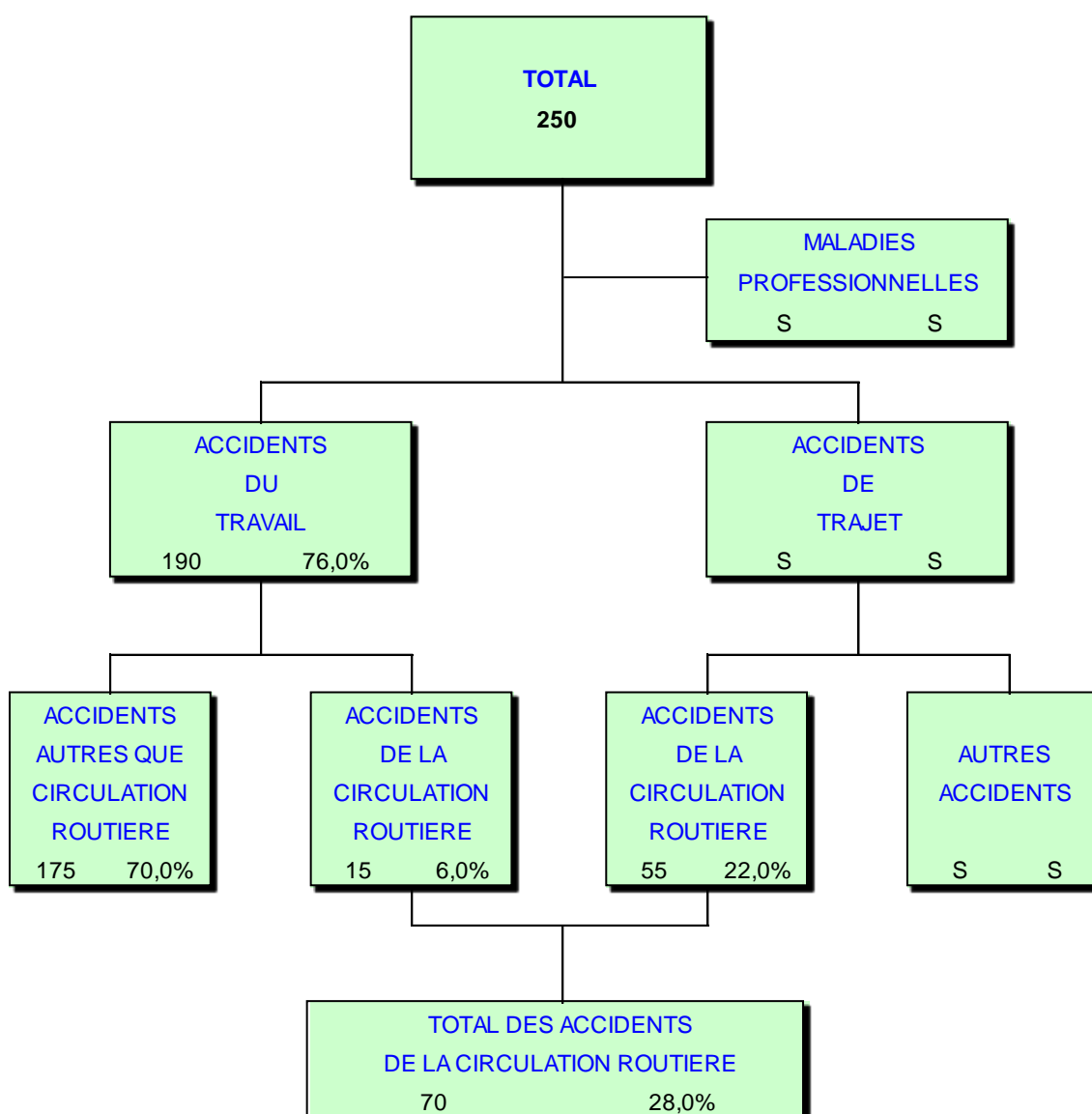
Au vu du faible nombre d'accidents mortels pour une année, les indicateurs et circonstances des décès à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle (ATMP) sont étudiés sur une période de trois ans cumulés, 2013-2015.

En France métropolitaine (départements d'Alsace et Moselle compris), sur la période 2013-2015, 250 salariés agricoles sont décédés des suites d'un ATMP, soit 83 décès en moyenne par an.

Sur la période de 2013 à 2015, 76,0 % des décès relèvent d'un accident du travail (graphique 2).

Les accidents de la circulation (du travail ou de trajet) représentent 28,0 % des ATMP mortels.

GRAPHIQUE 2
REPARTITION DES ATMP MORTELS SELON LE TYPE D'ACCIDENT DE 2013 A 2015



Source : MSA

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

3. NEUF VICTIMES SUR DIX SONT DES HOMMES

Les victimes d'un ATMP mortel sont essentiellement masculines avec 91,2 % d'hommes pour la période 2013-2015 (tableau 2).

Une partie de l'explication relève du partage des valeurs du travail par genre. Les femmes, concentrent seulement 36,1 % du volume total annuel d'heures travaillées pour les salariés agricoles. Elles ne représentent également que 40,1 % du nombre de salariés agricoles (Source : bases de données statistiques MSA sur les contrats de travail des salariés agricoles).

De plus, diverses enquêtes montrent que globalement les accidents du travail mortels sont des « événements très majoritairement masculins » (Cf. étude InVS : dans 94 % des accidents de travail mortels, la victime est un homme).

TABLEAU 2
NOMBRE CUMULE 2013-2015 DE DECES SELON LE TYPE D'ATMP ET LE SEXE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Heures travaillées
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
Homme	176	92,6%	S	S	S	S	228	91,2 %	63,9 %
Femme	14	7,4%	S	S	S	S	22	8,8 %	36,1 %
Total	190	100%	S	100%	S	100%	250	100 %	100 %

Source : MSA

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Les salariés de 50 ans et plus sont plus fréquemment victimes d'un accident du travail au vu du nombre d'heures travaillées (tableau 3). Plus d'un tiers des victimes d'accidents du travail mortel ont entre 50 et 59 ans.

Les victimes d'accidents de trajet mortels sont plus jeunes, près de la moitié a moins de 30 ans.

TABLEAU 3
NOMBRE CUMULE 2013-2015 DE DECES SELON LE TYPE D'ATMP ET L'AGE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Heures travaillées
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
moins de 30 ans	31	16,3 %	S	S	S	S	58	23,2 %	27,6 %
de 30 à 39 ans	23	12,1 %	S	S	S	S	31	12,4%	22,4 %
de 40 à 49 ans	46	24,2 %	S	S	S	S	56	22,4 %	24,2 %
de 50 à 59 ans	70	36,8 %	S	S	S	S	81	32,4 %	21,7 %
60 ans et plus	20	10,5 %	S	S	S	S	24	9,6 %	4,1 %
Total	190	100 %	S	100 %	S	100 %	250	100 %	100 %

Source : MSA

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

L'âge moyen des victimes d'un ATMP mortel sur les trois années est de 43,3 ans avec un âge médian égal à 46 ans. Pour les accidents du travail, la moitié des victimes est âgée de moins de 49 ans et pour les accidents de trajet, de moins de 32 ans.

Les salariés ayant moins d'un mois d'ancienneté, qui effectuent 3,2 % des heures travaillées, représentent 15,2 % des victimes d'un accident du travail mortel et 16,1 % des victimes d'un accident de trajet mortel (tableau 4).

Les victimes d'un accident mortel ayant une ancienneté supérieure à dix ans sont aussi particulièrement nombreuses. Cela peut s'expliquer par le fait que les salariés les plus anciens sont aussi les plus âgés (plus de la moitié des victimes avec une ancienneté de dix ans et plus a au moins 50 ans).

TABLEAU 4
NOMBRE CUMULE 2013-2015 DE DECES SELON L'ANCIENNETE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Heures travaillées
	Nombre de décès*	%	Nombre de décès*	%	%
Moins d'un mois	28	15,2 %	S	16,1 %	3,2 %
Entre un mois et un an	35	19,0 %	S	37,5 %	24,3 %
Entre 1 an et 5 ans	45	24,5 %	S	14,3 %	34,1 %
Entre 5 ans et 10 ans	25	13,6 %	S	8,9 %	19,7 %
10 ans et plus	51	27,7 %	S	23,2 %	18,6 %
Total	184	100 %	S	100 %	100 %

* Hors non-réponses sur l'ancienneté

Source : MSA

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

4. LA MOITIE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS A POUR ORIGINE L'UTILISATION D'UNE MACHINE OU UNE CAUSE CARDIO-VASCULAIRE

Le nombre d'accidents du travail mortels, y compris routiers est de 190 sur trois ans, soit 63 décès en moyenne par année, et représente 76,0 % du total des décès.

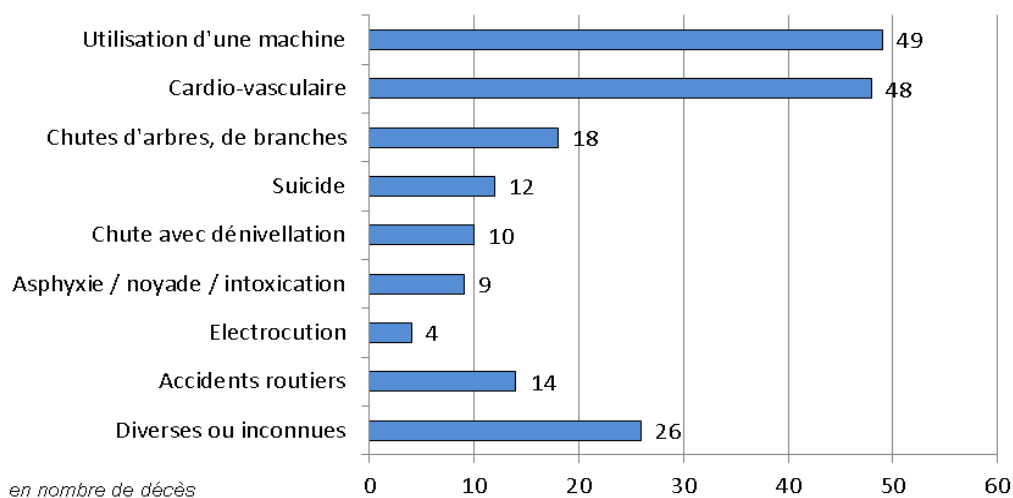
Les décès ayant lieu lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé sont les plus nombreux : 49 pour la période de 2013 à 2015, soit en moyenne un accident sur quatre (25,8 %).

En 2015, le nombre d'accidents du travail lors de l'utilisation d'une machine chute, passant de 21 en 2013 et 19 en 2014, à 9 en 2015 (graphique 4).

Les salariés des secteurs des **cultures et élevage non spécialisés** (douze décès), des **entreprises de travaux agricoles** (dix décès) et des **cultures spécialisées** (cinq décès) sont particulièrement concernés par ce type de décès.

Télécharger les données au format Excel : 

GRAPHIQUE 3
NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL PAR CAUSE DE L'ACCIDENT 2013 A 2015



Source : MSA

Beaucoup d'accidents du travail mortels (hors circulation routière) sont d'origine cardio-vasculaire avec également un quart des décès (48 accidents de 2013 à 2015). On constate un nombre plus important en 2014 avec 19 décès recensés.

Les salariés des secteurs des **cultures spécialisées** (douze décès) et de la **viticulture** (six décès) sont les plus concernés par ce type de décès.

Les salariés agricoles tués du fait d'une chute d'arbres ou de branches représentent 9,5 % des accidentés du travail avec 18 décès sur la période. Cette cause de décès est la seule avec un nombre de victimes en augmentation en 2015.

De 2013 à 2015, 14 décès sont survenus sur la route dans le cadre du travail, (donc hors trajet habituel) soit 7,4 % des accidents du travail mortels. Ils sont plus nombreux en 2014 avec sept décès.

Douze décès sur la période ont été identifiés comme consécutifs à un suicide de la victime dans le cadre de son activité professionnelle.

Sur les trois années, dix décès font suite à des chutes avec dénivellation (hors chute depuis un animal, un matériel ou une machine).

Neuf salariés sont décédés à la suite d'une asphyxie (essentiellement des ensevelissements, noyades et intoxications dues aux gaz).

Quatre autres décès concernent des personnes électrocutées, toutes à la suite d'un contact d'un matériel (tuyau d'irrigation) ou d'une machine (taille-haie perche) avec une ligne électrique aérienne.

4.1 Les décès liés à l'utilisation d'une machine concernent toutes les classes d'âge

Les accidents mortels du travail survenus lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé concernent toutes les classes d'âge, en particulier les moins de 29 ans et les 40 à 59 ans (tableau 5). Sept des neuf décès d'un salarié de moins de 20 ans sont liés à l'utilisation d'une machine.

Les accidents cardio-vasculaires touchent essentiellement les plus de 40 ans, la mortalité à la suite de ce type de malaise augmentant avec l'âge de la victime.

Les suicides concernent en quasi-totalité les salariés âgés de 40 à 59 ans.

4.2 Les exploitations de cultures et d'élevage sont les plus concernées par les accidents mortels du travail

Sur la période 2013 à 2015, près de la moitié (45,3 %) des accidents du travail mortels survient dans les **exploitations de cultures et d'élevage**, soit 86 sur la période (graphique 5).

Dans ce domaine d'activité, 33,7 % des accidents mortels concernent les salariés des **exploitations de cultures et d'élevage non spécialisés**. Les **cultures spécialisées**, avec 31,4 % des décès, et la **viticulture**, avec 22,1 %, connaissent aussi un nombre de décès important.

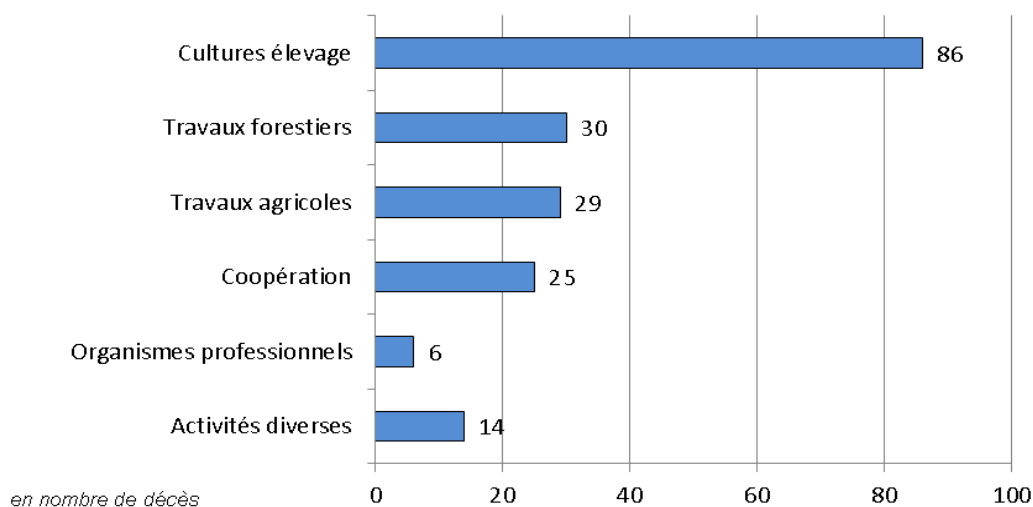
Pour les secteurs **des travaux forestiers** (principalement les **exploitations de bois**), dix salariés sont décédés d'un accident du travail en moyenne par année.

Les salariés des **travaux agricoles** ont également un nombre de décès élevé avec en moyenne dix décès par an sur la période de 2013 à 2015, en particulier ceux des **entreprises de travaux agricoles** avec six décès par an.

Huit accidents mortels sont enregistrés en moyenne par année au sein **des coopératives agricoles**. Un tiers est survenu dans les **coopératives d'approvisionnement en produits divers** et un quart dans la **vinification**.

En tenant compte du nombre d'heures travaillées, c'est le secteur des travaux forestiers qui a la plus forte mortalité avec un taux de fréquence de 259 décès pour un milliard d'heures travaillées.

GRAPHIQUE 4
NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITE DE LA VICTIME 2013 A 2015



Source : MSA

4.3 Les accidents mortels surviennent le plus souvent le mercredi

Pour les trois années cumulées, le mercredi est le jour le plus accidentogène de la semaine avec un quart (24,7 %) des décès dus à un accident du travail mortel ce jour-là.

La répartition selon le mois du décès lié à l'accident est fluctuante suivant les années. Le cumul des accidents sur trois années, indique une accidentologie légèrement plus élevée pour le mois de juin, avec 11,1 % des décès et le mois de septembre avec 10,5 % et plus faible pour le mois de janvier avec 5,8 %.

Pour les mois de juin et septembre, les secteurs concernés par les accidents mortels sont très divers et rien n'indique que cette plus forte mortalité soit liée à des travaux cycliques (labour, vendanges...) ou à l'emploi de travailleurs saisonniers.

5. LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE SONT A L'ORIGINE DE PRES DE TROIS DECES SUR DIX

En 2015, le nombre annuel d'accidents mortels de la circulation routière (travail + trajet) baisse fortement, passant de 27 en 2013 et 28 en 2014, à 15 en 2015, soit une moyenne de 23 par an.

Sur ces trois années cumulées, la part des accidents de la circulation routière dans le total des décès s'établit à 28,0 %. Près de huit accidents de la circulation sur dix sont des accidents de trajet.

Les accidents de trajet hors circulation routière sont des malaises cardio-vasculaires entre le domicile et le travail.

5.1 Le secteur des exploitations de cultures et d'élevage concentre plus de la moitié des accidents de la circulation

Avec 37 victimes, dont dix d'un accident du travail sur route de 2013 à 2015, les secteurs **des exploitations de cultures et d'élevage** sont les plus concernés par les accidents mortels de la circulation. Pour ces secteurs d'activités, les accidents représentent 52,9 % du total des accidents mortels de la circulation.

Parmi ces secteurs, les **cultures spécialisées**, avec dix décès, sont les plus touchées, suivies par les **exploitations viticoles** avec neuf décès et les **cultures non spécialisées** avec huit décès, dont cinq accidents du travail sur route.

Sur les douze accidents mortels survenus dans le domaine **des travaux agricoles**, onze concernent les **entreprises de jardin, paysagistes et de reboisement**.

Les salariés des **coopératives** ont été victimes de douze accidents mortels de la circulation sur la période, tous d'un accident de trajet.

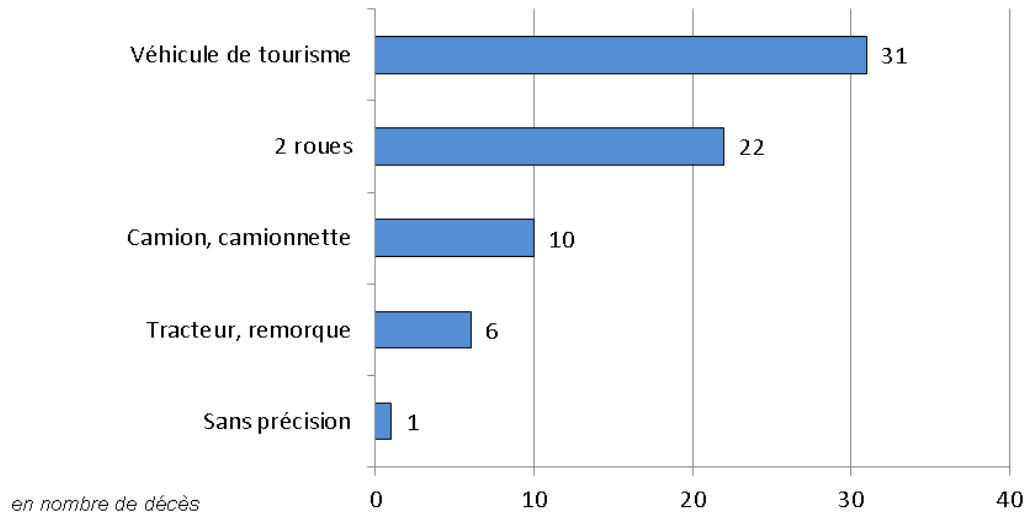
Le taux de fréquence des accidents de la circulation est de 25 à 27 accidents pour un milliard d'heures travaillées pour les secteurs des **cultures et élevages, travaux forestiers et travaux agricoles**. Les secteurs des **organismes professionnels** ont un taux de fréquence moins élevé, de quatre accidents. Aucun accident de la circulation n'est dénombré dans le secteur des **artisans ruraux**.

5.2 Lors de trois accidents de la circulation sur dix, la victime se trouvait sur un deux roues

Sur la période 2013-2015, pour près de la moitié des accidents (44,3 %), la victime se trouvait dans un véhicule de tourisme et pour près d'un tiers (31,4 %), sur un deux roues (graphique 6). Ces proportions montent à 50,9 % et à 40,0 % pour les seuls accidents de trajet sur route mortels.

Télécharger les données au format Excel : 

GRAPHIQUE 5
NOMBRE CUMULE 2013-2015 DE DECES DE LA CIRCULATION ROUTIERE
PAR TYPE DE VEHICULE DE LA VICTIME



Source : MSA

La moitié (50,0 %) des accidentés sur un deux roues ont moins de 30 ans, cette proportion monte à 51,6 % pour les véhicules de tourisme.

Dans huit accidents du travail sur route sur dix (80,0 %), le véhicule de la victime est un véhicule utilitaire ou agricole (une camionnette, un camion, un tracteur, une remorque...).

Les hommes représentent 87,1 % des victimes d'accident de la circulation routière. Ils sont 90,9 % pour les seuls accidents avec un deux roues et 77,4 % pour les accidents avec un véhicule de tourisme. Aucune femme n'a été victime d'un accident de la circulation mortel avec un véhicule utilitaire ou agricole sur la période.

Plus de la moitié (54,4 %) des accidents routiers mettent en cause une tierce personne. Cette proportion monte à 86,4 % lorsque la victime conduisait un deux roues. Cette tierce personne est à 45,9 % un conducteur d'un véhicule de tourisme et à 27,0 % un conducteur de camion ou camionnette.

Trois accidents de trajet sur route sur dix (29,1 %) ont lieu entre 6h et 9h le matin, 27,3 % entre 17h et 19h et 14,5 % entre 12h et 14h, ce qui correspond aux heures de trajet d'arrivée, aux heures de trajet de départ et aux heures de repas du midi. Il n'y a pas de plage horaire particulièrement accidentogène pour les accidents du travail sur route.

Chiffres clés pour la période 2013-2015

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">◆ 250 salariés sont décédés à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.◆ Les trois quarts (190) sont survenus à la suite d'un accident du travail.◆ Les hommes, avec 91,2 % des décès, sont les plus touchés.◆ L'âge moyen des victimes est de 43,3 ans.◆ Près de la moitié des victimes d'accident de trajet est âgée de moins de trente ans.◆ Le taux de fréquence des ATMP mortels, avec 53 accidents pour un milliard d'heures travaillées en 2015, reste dans une tendance décroissante depuis 2002.◆ 15,2 % des décès d'un accident du travail et 16,1 % d'un accident de trajet concernent les nouveaux embauchés depuis moins d'un mois. | <ul style="list-style-type: none">◆ Un quart des décès d'un accident du travail sont survenus lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé et également un quart sont d'origine cardio-vasculaire.◆ Les exploitations de cultures et d'élevages sont très concernées par les accidents mortels du travail avec 45,3 % des décès.◆ Trois décès tout ATMP sur dix sont dus à des accidents de la circulation routière.◆ Plus de la moitié des accidents de la circulation routière concerne les secteurs des exploitations de cultures et d'élevage.◆ La victime se trouvait dans un véhicule de tourisme dans près de la moitié des accidents de la circulation et sur un deux roues dans près d'un tiers.◆ Plus de la moitié des accidents de la circulation routière mettent en cause une tierce personne. |
|---|---|

Sigles cités :

- ASA : Assurances sociales agricoles
ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles
DERS : Direction des études, des répertoires et des statistiques
InVS : Institut de veille sanitaire
MSA : Mutualité sociale agricole

Bibliographie :

- « Des indicateurs en santé au travail – Les accidents mortels d'origine professionnelle en France » Institut de veille sanitaire (InVS), septembre 2011.

ANNEXE

CATEGORIES DE RISQUE DES SALARIES AGRICOLES

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteur d'activité et catégorie professionnelle

CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2

- 110 - Cultures spécialisées
- 120 - Champignonnières
- 130 - Elevage spécialisé de gros animaux
- 140 - Elevage spécialisé de petits animaux
- 150 - Entraînement, dressage, haras
- 160 - Conchyliculture
- 170 - Marais salants
- 180 - Cultures et élevage non spécialisés
- 190 - Viticulture
- Personnel de bureau : codes risques AT 111, 121, 131, 141, 151, 161, 171, 181 et 191

TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3

- 310 - Sylviculture
- 320 - Gemmage
- 330 - Exploitations de bois
- 340 - Scieries fixes
- Personnel de bureau : codes risques AT 311, 321, 331 et 341.

ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4

- 400 - Entreprises de travaux agricoles
- 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement
- Personnel de bureau : codes 401 et 411.

ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5

- 500 - Artisans du bâtiment
- 510 - Autres artisans ruraux
- Personnel de bureau : codes 501 et 511.

COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7

- 600 - Stockage et conditionnement (à l'exception des fleurs, fruits ou légumes)
- 610 - Approvisionnement
- 620 - Traitement des produits laitiers
- 630 - Traitement de la viande
- 640 - Conserverie des produits autres que la viande
- 650 - Vinification
- 660 - Insémination artificielle
- 670 - Sucrierie, distillerie
- 680 - Meunerie, panification
- 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes
- 760 - Traitement des viandes de volailles
- 770 - Coopératives diverses
- Personnel de bureau : codes risque AT 601, 611, 621, 631, 641, 651, 661, 671, 681, 691, 761 et 771.

ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8

- 801 - Mutualité agricole
- 811 - Crédit agricole
- 821 - Autres organismes
- 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) Personnel statutaire
- 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) Personnel temporaire

ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9

- 900 - Gardes-chasse et gardes-pêche
- 910 - Jardiniers, gardes forestiers
- 920 - Remplacement, travail temporaire, etc.
- 940 - Membres bénévoles
- 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle
- 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés à l'article 1144 du Code rural (11°)
- 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT)
- ---4 - Apprentis
- ---5 - Etablissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle
- Personnel de bureau : codes risques AT 901, 911, 921, 941, 951 et 971.

Télécharger les données au format Excel : 

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore